



La réforme de la Chambre des communes vue par un nouveau député

Lise Bourgault, députée

Le rôle du député d'hier n'est plus le même aujourd'hui et changera demain. Hier, les parlementaires avaient l'initiative des mesures législatives, aujourd'hui, ils ne sont là que pour les approuver. Demain, ils devront les vérifier avant de les approuver. L'évolution politique de la population, facilitée par les médias électroniques, justifie ce changement d'attitude. Notre système de partis politiques, fondement de notre démocratie, doit être repensé afin de créer un équilibre entre ce que le député et le Parlement peuvent faire et ce que les électeurs attendent d'eux.

Certains diront : comment Lise Bourgault peut-elle parler de réforme de la Chambre des communes après seulement neuf mois en fonction? Ils auraient raison de se poser la question si je n'avais pas eu le privilège d'être nommée par le Premier ministre

pour siéger au Comité spécial sur la réforme de la Chambre. Notre comité était composé de sept membres, dont six étaient des politiciens d'expérience, bien connus sur la scène parlementaire. J'ai donc été obligée d'assimiler rapidement une énorme quantité de données, et les dons d'observatrice que m'ont légués mes parents m'ont bien servi.

Je ne croyais pas alors que je deviendrais si passionnée de procédure et surtout de réforme parlementaire. Il faut dire que j'ai connu et vécu la révolution tranquille; j'ai remarqué aussi, à la lumière de toutes mes lectures sur l'évolution des parlements et assemblées législatives ici au Canada et à travers le monde, que l'esprit politique n'est plus le même aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Permettez-moi d'abord de vous raconter une petite anecdote concernant la réforme. Comme vous le savez, un député se doit de dédier à ses commettants les travaux qui lui sont confiés par le gouvernement. J'ai donc, à plusieurs reprises, parlé de réforme parlementaire dans les journaux locaux. Une gentille dame de 68 ans est venue me voir à mon bureau de comté pour me demander de dire au premier ministre de ne pas faire l'erreur d'envoyer ses députés à l'école de réforme, parce que, me disait-

Mme Lise Bourgault représente la circonscription d'Argenteuil-Papineau à la Chambre des Communes depuis 1984. Cet article reprend un discours prononcé à la 25^e conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth tenue à Québec le 23 juillet 1985.

elle, on reste marqué pour la vie, suite à une expérience de ce genre. Elle faisait allusion aux fameuses écoles de réforme qui existaient autrefois pour corriger et mâter les esprits rebelles. J'ai, bien sûr, rassuré cette dame et par la suite j'ai réfléchi à l'idée qu'elle s'était faite du comité et de son mandat.

On parle de réforme parlementaire depuis que les systèmes d'élections démocratiques existent et ce, dans tous les parlements du monde. En 1974, Edmund Burke, un parlementaire britannique, disait qu'un député n'était pas simplement représentant d'une circonscription, mais qu'une fois élu, il était membre d'un Parlement et qu'à ce titre, il devait s'unir à la majorité si l'intérêt national était en jeu, même à l'encontre des souhaits de sa circonscription.

On sait que la réforme parlementaire intéresse également l'entreprise privée. Le parlement sollicite souvent l'opinion d'entreprises privées, sur des questions d'intérêt national. En 1983, le Conseil d'entreprise sur les questions d'intérêt national, un organisme formé de 150 P.D.G. de différentes entreprises canadiennes, a publié sur la réforme parlementaire, un livre extrêmement intéressant : «Le parlementarisme au Canada, les enjeux d'une réforme». J'ai eu beaucoup de plaisir à lire cet ouvrage puisque les auteurs ont rencontré plusieurs ex-députés. J'ai été absolument ravie de constater que la réforme vue par l'entreprise privée correspondait à l'image que les parlementaires s'en font. Le rapport du Comité sur la réforme ressemble un peu, dans des termes différents bien sûr, à celui qui a été présenté par le Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national. On peut donc dire que l'entreprise privée et les parlementaires sont sur la même longueur d'onde.

Un dilemme se pose à nous aujourd'hui : nos électeurs et électrices admettraient-ils que leur député ne défende pas leurs aspirations au Parlement, même si ces aspirations allaient à l'encontre de la majorité? Le rôle du député est défini par les attentes des électeurs, mais aussi par la réalité du parti politique auquel il appartient. Les chefs politiques accepteraient-ils que nous votions contre une motion gouvernementale lorsque nous appartenons au parti ministériel, même si cette motion allait à l'encontre des aspirations de nos commettants?

Le rôle d'un député en 1985 est très complexe. Les directives de son parti, la législation du gouvernement, les attentes de ses commettants et sa place au Parlement influencent son comportement. À mon avis, le Parlement tel qu'il existe actuellement au Canada, doit être remodelé, parce que ses structures ne correspondent plus aux responsabilités qu'on lui confie. Le Parlement est la base d'un régime démocratique. C'est pourquoi les réformes que nous proposons sont si importantes pour l'avenir. Cependant, il faudrait que, tous et chacun, nous commençons par changer nos attitudes. Tous les ouvrages que j'ai lus sur la question ainsi que les confidences et mémoires que le Comité a reçu de plusieurs députés et spécialistes de la réforme, s'accordent sur la nécessité de changer d'abord l'attitude des députés. Par ailleurs, une campagne d'information sur le rôle réel des députés serait de nature à aider la population canadienne à comprendre le dilemme dans lequel vit le député quotidiennement.

Le député et la presse

La presse joue un rôle prépondérant dans la vie d'un député. Si on ne parle pas suffisamment de nous dans les quotidiens, les gens se demandent ce que l'on fait. Comme vous le savez, la presse est souvent à l'affût du sensationnel. J'ai beaucoup de respect pour la liberté de la presse, mais il faut admettre, par

exemple, qu'il est difficile pour les députés de lire qu'ils n'étaient pas présent dans leur comté parce que le journaliste était à un événement et que le député n'y était pas. Il y a aussi les directives du parti et du gouvernement, car on craint toujours qu'un député ne divulgue un secret à la presse à la sortie d'une réunion de caucus. En un sens, je suis d'accord avec les directives. Il faut convenir après tout que le gouvernement est responsable de ses politiques; il est donc logique que l'annonce d'une décision majeure lui revienne.

Personnellement, je ne sollicite pas de rencontre avec la presse, mais je ne refuse pas de répondre aux questions des journalistes. J'ai été choquée d'apprendre que même aux séances des comités, nous ne pouvons nous exprimer librement car, le lendemain, nous pouvons faire la première page d'un quotidien, surtout si nous avons critiqué une mesure de notre gouvernement; ce qui se traduira inévitablement dans la presse comme une dissidence.

Cela nous amène à nous poser la question : les délibérations des comités doivent-elle être télédiffusées? J'ai des doutes tant que je n'aurai pas la conviction que ma liberté d'expression sera possible. D'ailleurs, le président de la galerie de la presse nous a avoué, lors d'une séance du Comité, qu'il y avait matière à changement dans leur propre attitude et qu'ils ne demandaient pas mieux que de collaborer avec les députés.

Les attitudes changeront lorsque les parlementaires cesseront de croire que seuls les articles élogieux et flatteurs sont importants et que la presse est chargée de leur réélection ou de leur défaite. Pour un député et ses commettants, seuls les actes comptent et, pour terminer, sachez que j'ai fait faire une enquête dernièrement dans mon comté, qui m'a révélé que 40 % seulement de ce que disent les journaux intéressent mes électeurs. Ils veulent se faire eux-mêmes une opinion et avouent dans une proportion de 85 % qu'ils préfèrent les médias parlés aux médias écrits.

Le député et son parti

Je suis ce qu'on appelle une politicienne modérée en ce sens que je m'identifie à l'idéologie de mon parti en général sans toutefois approuver une politique si elle contrevient à mes opinions ou à celles de mes commettants. Je crois aussi que le fait de ne pas désavouer une mesure prônée par notre parti par crainte de compromettre une éventuelle nomination ne rend service ni à nous-même, ni au gouvernement, ni à notre parti et encore moins à nos commettants. Durant la campagne électorale, plusieurs de mes commettants craignaient que je ne devienne une «yes sir». Je me suis vite rendu compte que la plupart de mes commettants n'avaient aucune idée de la discipline de parti qui nous régit. Bien sûr, ils portent un gouvernement au pouvoir en fonction du chef du parti et de son programme électoral. Cependant, ils deviennent intransigeants lorsque ce même gouvernement s'appête à adopter une loi qui va à l'encontre de leurs intérêts.

En 1985, il me semble que notre système devrait permettre une liberté d'expression à l'intérieur de notre affiliation politique. Si, au cours des réunions des comités et des commissions parlementaires tous les députés donnaient franchement leur avis sur des questions de conscience et d'intérêt régional, leur attitude favoriserait un examen plus approfondi de l'administration publique et de nos partis, et contribuerait à renforcer l'image qu'ont les Canadiens de notre système politique. Ce n'est pas parce qu'à un certain moment on n'est pas d'accord qu'on doit être perçu comme un dissident ou un esprit rebelle.

La réforme parlementaire ne sera vraiment possible que lorsque nos partis politiques procéderont eux-mêmes à une réforme interne, changeront d'attitude envers les membres de leurs caucus respectifs et cesseront de croire que leur avenir politique dépend uniquement d'une discipline rigide qui met en veilleuse toute initiative personnelle de la part de leurs membres.

Nous sommes un Parlement relativement jeune. Plusieurs pays sont conscients que l'évolution de leur société exige que des changements soient apportés à leurs institutions politiques. Nous dirigeons-nous vers un nouveau mode d'élection? Oui, si des mesures correctives ne sont pas mises de l'avant afin de favoriser l'initiative et l'indépendance des députés, lesquelles sont conciliables avec son appartenance politique.

Le député et les ministres

L'imputabilité des ministres et du gouvernement doit passer par les comités de la Chambre des communes, c'est ce que concluent le rapport du Comité spécial sur la réforme du Parlement et de nombreux rapports sur cette question, publiés, par des organismes publics, para-publics ou privés. Pourquoi n'en est-il pas ainsi? À mon avis, la fonction publique est omniprésente, et les ministres, ayant trop de responsabilités, laissent à leurs hauts fonctionnaires beaucoup de latitude sur la législation et sur l'administration des ministères.

Quel est le meilleur endroit pour la consultation si ce n'est la Chambre des communes elle-même? Les députés connaissent leur comté et leur population. Pourquoi des ministres ressentent-ils le besoin de consulter la population canadienne par des voyages fatiguants qui ne leur donnent guère le vrai pouls de ceux ou celles qu'ils vont entendre. Ils n'ont pas le temps de rencontrer tous les intervenants sur une même question, alors que le député possède ces renseignements. Que de talents et d'informations sont alors perdus! La réforme que nous proposons tentera de corriger la situation et réduira sensiblement le nombre de commissions royales et autres commissions d'enquête. Nous voulons éviter qu'à l'avenir des commissions d'enquête ne soit commandées à grand frais, et la plupart du temps inutilement. Les députés, eux, ont les connaissances pour renseigner adéquatement le gouvernement sur les questions nationales.

Il est presque aberrant de constater que le système actuel est tel qu'un nouveau ministre se voit obligé de défendre les mêmes fonctionnaires qu'il critiquait avant d'accéder au cabinet. N'y a-t-il pas trop de différence entre les pouvoirs des députés et ceux des ministres au point de vue décisionnel? Je ne cherche pas ici à critiquer les ministres, loin de là, j'ai trop de respect pour les énormes responsabilités qui leur incombent et qui les amènent à prendre des décisions difficiles. Ils sont trop encadrés et lorsqu'on les rencontre, on constate que leur idée est déjà faite sur la législation qu'ils proposent. Les ministres d'un gouvernement majoritaire présumant que la Chambre approuvera les projets de loi; ainsi le veut la discipline de parti.

Nos attitudes et celles des ministres doivent changer. La restructuration des comités que préconise le rapport McGrath favorisera ces changements. Les ministres devront rendre compte directement au comité et les députés auront un mécanisme leur permettant de s'exprimer et d'arriver à changer un projet de loi ou à mieux le comprendre parce que la législation devra être renvoyée au comité après la première lecture. Il faudra au moins un an pour déterminer si ce nouveau procédé répond aux attentes de la Chambre et du Cabinet.

Le député et ses commettants

Bien sûr, une des occupations que je préfère en tant que député, c'est les échanges avec mes commettants. Chez nous, dans nos comtés respectifs, nos électeurs ne s'attendent pas à des miracles de notre part. Ils sont satisfaits de savoir que nous avons pris la peine de nous occuper personnellement de leurs cas.

Il m'apparaît extrêmement important pour un député d'embaucher du personnel de confiance et de les laisser prendre des initiatives. Pour ma part, je donne une place importante à mon personnel de circonscription et, de ce fait, mes commettants apprennent à les connaître et à leur faire confiance. Ceci me permet de déléguer des responsabilités et de me libérer quelque peu. Nos commettants sont exigeants, parce que notre salaire provient des impôts qu'ils payent. Alors, ils estiment que nous sommes leur employé, et à ce titre, ils exigent que nous soyons présents et comprennent mal que nous ne pouvons accepter toutes les invitations que nous recevons.

Il m'apparaît aujourd'hui que beaucoup de députés accordent trop de temps à leur comté et pas assez à leur travail à la Chambre des communes. C'est pour cela que des projets de loi sont adoptés sans que nous soyons très au courant. Lorsque j'ai débuté, je croyais que je devais tout accepter et je me suis vite rendu compte que je ne pourrais suivre longtemps ce rythme. J'ai donc pris la décision de demeurer quatre jours à Ottawa, deux jours dans mon comté et une journée à la maison. A tous les quinze jours, j'alterne: quatre jours à Ottawa, un jour dans mon comté et deux jours à la maison. Mes commettants comprennent cela et l'admettent. La réaction des commettants vis-à-vis un député qui semble partout à la fois est aussi mauvaise que si le député est invisible. Il s'agit d'y mettre une dose de bon jugement. A mon avis, dans le système actuel, un député ne s'appartient plus, ses idées personnelles doivent passer en second lieu car, il a été élu pour aller dire au gouvernement ce que ses commettants veulent qu'il dise.

Conclusion

Lorsque le Comité a terminé son mandat j'ai réalisé que mon travail ne faisait que commencer. Il faut que tous les députés du Canada deviennent des vendeurs de la réforme parlementaire. La Chambre des communes au Canada sert souvent de modèle aux assemblées législatives et vice versa. Le rôle du député provincial est étroitement lié à la réforme que nous proposons. Au Québec, un comité présidé par M. Denis Vaugeois avait fait cette constatation: On a souvent traduit réforme parlementaire par revalorisation du rôle du député. Pareille approche pouvait même suggérer que le député manquait de travail et qu'il fallait l'occuper. Il ne s'agit pas de trouver plus de travail au député, mais de lui permettre d'apporter une contribution différente, compatible avec le mandat reçu de ses électeurs et avec l'institution parlementaire; il s'agit en fait de donner du pouvoir aux députés.

Je trouve cette conclusion très juste parce qu'en fait, peu de commettants ont une réelle idée du travail qu'un député accomplit chaque jour. Nous devons insister pour qu'une campagne d'information soit mise sur pied et qu'enfin, nous n'ayons plus à justifier notre emploi du temps.

Deviendrons-nous aujourd'hui et demain des vendeurs de réforme parlementaire? Je le souhaite vivement, c'est dans notre intérêt, dans l'intérêt de nos commettants, de nos partis et de notre gouvernement, mais surtout, dans l'intérêt de la démocratie. ■